

Rémunération des dirigeants : La France bientôt meilleure élève de la transparence ?

Les sociétés du CAC 40 se conforment aux recommandations AFEP/MEDEF

Alors que les actionnaires s'apprêtent à voter aux assemblées générales, une étude de Labrador, leader en France de l'édition des documents financiers réglementaires, révèle que les sociétés du CAC 40 sont en conformité à 76 % avec les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération de leurs dirigeants.

Labrador a comparé les documents de référence qui viennent d'être publiés par les sociétés du CAC 40 en vue des assemblées générales annuelles avec les exigences d'information sur les rémunérations des dirigeants définies dans les recommandations **AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008** et la **recommandation de l'AMF du 22 décembre**. Celles-ci imposent des obligations nouvelles de transparence en matière de rémunération fixe, variable, stock-option, indemnités de départ et de retraite, etc.

Les données recueillies sont mises en perspective avec les pratiques des groupes européens du Stoxx 50, également analysées dans l'étude.

« Notre étude révèle un net progrès en matière de transparence de l'information sur les rémunérations par rapport à l'exercice 2007, se félicite Laurent Rouyrès, président de Labrador. Cette évolution est directement liée aux décisions prises à la fin de l'année dernière par l'AFEP et le MEDEF sous l'impulsion des pouvoirs publics, et formalisées par l'AMF dans sa recommandation pour les documents de référence ».

■ **Premier constat : les informations publiées par les sociétés du CAC 40 sur la rémunération de leurs dirigeants sont conformes à 76 % avec les recommandations AFEP/MEDEF (contre 74 % pour les informations des sociétés du Stoxx 50).**

« Ce résultat est d'autant plus significatif que nous avons fixé des critères de conformité sévères dans notre étude et que d'expérience la mise en pratique d'une recommandation est souvent délicate en année 1 » précise Laurent Rouyrès.

■ **Deuxième constat : l'accessibilité de l'information est en progrès mais doit encore s'améliorer.** L'information reste difficile d'accès pour le lecteur. Seules **49 % des sociétés du CAC 40** la mentionnent dans le sommaire général, les autres se contentant de l'évoquer dans la table de concordance (contre 64 % du Stoxx 50). L'étude révèle par ailleurs **une spécificité française**. La rémunération des dirigeants est abordée dans une rubrique dédiée alors qu'elle figure chez de nombreux pays voisins (Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne...) au chapitre général des rémunérations tous salariés confondus.

L'étude montre également qu'il reste des progrès à accomplir pour concentrer dans un emplacement unique du rapport toutes les informations relatives à la rémunération des dirigeants. En effet, **seules 41 % des sociétés du CAC 40** (55 % du Stoxx 50) publient toutes les données exigées dans le même chapitre.



■ **Troisième constat : le niveau de comparabilité et de précision est satisfaisant.**

Des progrès restent à accomplir en ce qui concerne le détail des principes qui servent à déterminer la rémunération des dirigeants, mais globalement le niveau d'information sur les modalités de rémunération variable, les avantages en nature, les conditions de performance déterminant l'attribution de stock-option ou d'actions gratuites, les modalités de la retraite supplémentaire et les indemnités de départ est satisfaisant. Seule exception, les indemnités versées dans le cadre d'une clause de non-concurrence : moins de la moitié des sociétés du CAC 40 communiquent à ce sujet.

Les sociétés qui figurent en tête du palmarès de conformité aux recommandations AFEP/MEDEF :

CAC 40

1^{re} place ex-æquo : Axa et Bouygues (95 %),
2^e place : Société Générale (93 %)
3^e place : GDF Suez (91 %)

Stoxx 50 (hors CAC 40)

1^{re} place : Astrazeneca (98 %)
2^e place ex-aequo : Barclays et Tesco (93 %)
3^e place : Royal Dutch Shell (91 %)

A propos de Labrador :

Fondée en 1992 par Laurent Rouyrès, Labrador est aujourd'hui la seule entreprise en France à avoir fait de l'information réglementée son métier. La volonté de transparence de la plupart des grands émetteurs a fortement contribué au succès de Labrador.

Labrador réalise et traduit tous les types de documents financiers périodiques (document de référence et rapport financier semestriel) ou spécifiques à des opérations de marché pour les sociétés cotées ; Labrador accompagne et conseille les grands groupes afin d'améliorer la transparence des informations qu'ils diffusent ; l'expertise de Labrador porte sur l'accessibilité à l'information recherchée, la lisibilité des informations, leur cohérence et la comparabilité des informations d'une société à une autre, d'un pays à un autre.

La vocation de Labrador est d'aider à rétablir la confiance des investisseurs, des actionnaires et plus largement du grand public : la normalisation des contenus et des présentations permettra de rendre l'information réglementaire des grands groupes cotés accessible, comparable et compréhensible par tous.

Contact presse :

Labrador
Laurent Rouyrès - Président
01 53 06 63 54
www.labrador.fr